

La Charte



Partir en centre de vacances, c'est faire le choix d'une expérience de vie en collectivité. C'est un moment privilégié de l'épanouissement de l'enfant ou du jeune, car il constitue un espace social différent de la vie quotidienne. Notre "charte" a pour objectif de sensibiliser et d'informer les jeunes et leurs parents des règles de vie sur les séjours de vacances organisés par Cap au Sud. Ces règles, attitudes et comportements ne peuvent être celles de "la maison" mais doivent, par contre, être les mêmes pour l'ensemble des participants accueillis, quelque soit l'origine sociale ou géographique des jeunes. La charte est adressée à l'ensemble des participants à nos séjours, âgés de 12 ans et plus, ainsi qu'aux équipes d'encadrement. Elle sera jointe au dossier d'inscription et les jeunes et leurs parents doivent la signer et s'engager à la respecter. Le double de cette charte doit être remis au directeur du séjour lors de l'arrivée.

⇒ Mixité et intimités

Dans le respect de la réglementation et de l'intimité de chacun, les hébergements (chambres et tentes) ainsi que les sanitaires ne sont pas mixtes.

⇒ Violence et discrimination

Tout acte violent ou discriminatoire à l'encontre des autres jeunes ou des adultes ne pourra être toléré.

⇒ Respects

La vie en collectivité nécessite le respect des règles définies par l'équipe d'encadrement, le respect du fonctionnement, du matériel, des horaires, mais aussi le respect des autres, de leurs origines sociales ou géographiques.

⇒ Flirt et relations sexuelles

Le flirt est une étape de la vie que nous acceptons, dans la mesure où la relation ne perturbe pas la dynamique du groupe. L'éducation sexuelle reste le domaine réservé des parents. Nous ne pouvons pas avoir une attitude permissive dans ce domaine. Il est important d'avoir un discours clair en expliquant aux jeunes qu'ils ont choisi une formule de vacances en collectivité et que ce n'est pas un lieu qui favorise le "passage à l'acte". Les jeunes auront tout le loisir de se revoir par la suite dans le cadre familial.

⇒ Sorties libres

Nous organisons des "quartiers libres", pour les adolescents âgés de plus de 14 ans (shopping, jeux de villes...). Elles ne sont proposées aux jeunes qu'après 4 ou 5 jours de fonctionnement, le temps pour l'équipe de mieux les connaître. Ils sont limités géographiquement et dans le temps et toujours répartis par groupes mixtes de 3 ou 4. Ils ont en leur possession le téléphone d'urgence de Cap au Sud ainsi que le numéro de portable du directeur.

⇒ Téléphone portable

Nous ne pouvons être tenus responsables, en cas de vol, perte ou dégât.

⇒ Produits illicites

L'usage de drogue, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdit, conformément à la législation en vigueur. Nous ne tolérons aucune consommation de substances illicites pendant les séjours. Dans le cas contraire, le renvoi serait immédiat.

⇒ Consommation d'alcool

Il est exclu que les jeunes consomment de l'alcool sous quelque forme que ce soit dans l'enceinte du centre ou à l'extérieur. Sur décision de l'équipe, et seulement dans un cadre pédagogique, la "dégustation" sera tolérée.

⇒ Tabac

Pour les séjours enfants et préadolescents (- 14 ans révolus) la consommation de cigarettes est strictement interdite à l'intérieur comme à l'extérieur des lieux d'accueil. Pour les adolescents (plus de 14 ans), la cigarette est tolérée en dehors des temps d'activités, de repas, des lieux collectifs (chambre, salle de restaurant, minibuses...), des lieux où le feu est interdit. Dans ce cas, l'autorisation de fumer devra être stipulée sur le bulletin d'inscription. Le souci de l'équipe sera de préserver les jeunes qui ne fument pas et que le séjour ne soit pas l'occasion de la première expérience.